

Compte Rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2017

Présents : J.P. Collette, J. Malod, S. Martin, C. Moreau, J.P. Genin, C. Puech, E. Vanoni, B. Ravet, F. Marcel, M. Gréco, G. Bonniot, P. Delhomme.
Secrétaire de séance : M. Gréco

Le Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 juillet 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

Le maire informe que le marché des travaux de la place de l'école a été déclaré infructueux car 30% plus cher que l'estimation ; un nouvel appel d'offre va être lancé.

- 1) Achat d'un terrain et d'une aptie de bâtiment (moitié du sous-sol salle des fêtes) : par un vote à l'unanimité, le CM accepte la proposition faite pour cet achat.
- 2) Subvention pour le Glandass Trail : le CM propose une subvention de 3 000 € qui est acceptée par 10 voix pour et 2 abstentions.
- 3) Convention d'honoraires d'avocat : une mission de conseil a été demandée pour les honoraires suivants :600€ + 180€ par lettre. Le CM accepte à l'unanimité que le maire signe cette convention.
- 4) Bureau d'étude de contrôle des éléments de sécurité : le bureau d'étude Qualiconsult a été retenu pour l'étude de faisabilité de l'APS et de l'APD des travaux de la mairie pour la somme de 650 € par phase. Le CM accepte à l'unanimité que le maire signe cette convention.
- 5) Réhabilitation de la mairie : le bureau d'architectes ARCHIPAT a fait une proposition d'honoraires de 21 030€ HT pour l'APS qui sera rendue fin septembre. Le CM accepte à l'unanimité ces honoraires.
- 6) Remplacement d'un adjoint : Monsieur le maire propose de ne pas pourvoir le poste d'adjoint laissé vacant par Roger Orand et de rester avec 2 adjoints dans un premier temps. Jacques Malod et Sylvette Martin vont s'investir un peu plus dans la répartition des tâches de la commune. Le CM accepte cette proposition et vote à l'unanimité pour que B.Ravet devienne 2ème adjoint.
- 7) Commission Eau et Assainissement de la CCD : Jacques Malod se propose pour être le représentant de la commune au sein de cette commission en remplacement de R.Orand. Le CM accepte à l'unanimité cette nomination.
- 8) Loyer de la Gendarmerie : Le CM est d'accord à l'unanimité d'augmenter le loyer de la gendarmerie selon la proposition faite et autorise le maire à signer la convention.
- 9) Adoption du rapport de la CLECT : la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) fixe les modalités de paiements des charges transférées à la CCD (ZA,PLU, SIM). Les dépenses seront déduites des Attributions de Compensation que doit nous reverser la CCD. Le CM approuve à l'unanimité ce rapport.

10). Avenant Fibre Optique : le CM approuve à l'unanimité la fixation libre des attributions de compensation pour les communes concernées par la phase 1 du déploiement de la fibre, et approuve le montant des charges de 97 200.00 € pour la commune de Chatillon.

11) Avenant service de l'eau : le maire rappelle au Conseil municipal la délibération du conseil Communautaire du 9 juin 2016 relative à la signature du Contrat de Progrès et à la création d'un poste mutualisé pour l'animation de ce contrat et la délibération du Conseil municipal, en date du 22 novembre 2016, relative à la convention de création d'un Service Commun entre la CCD et les Communes Concernées. Suite à l'adoption du rapport de la CLECT, il est nécessaire d'adopter un avenant n°1 à la convention de service commun. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer cet avenant n°1.

12) Avenant SIM : Le maire rappelle au conseil municipal la délibération, en date du 13 mars 2017, relative à la Convention de coopération et d'organisation du service d'instruction mutualisé (SIM), Suite à l'adoption du rapport de la CLECT, il est nécessaire d'adopter un avenant n°1 à la convention de coopération. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

13) Questions diverses :

a) Informations : Eric Vanoni informe qu'il a rencontré la nouvelle perceptrice, Mme Patricia Orgitello.

Il informe le conseil que Sylvie Gibouin demande une mutation et que Yolande Chaix prendra sa retraite de secrétaire de mairie au 1er février 2018.

b) Bernard Ravet donne des infos sur la rentrée à l'école qui compte cette année 86 élèves. Il rappelle que les TAP ayant été supprimés il a fallu réorganiser les emplois du temps des ATSEM et qu'il va prendre contact avec CLSH au sujet de la prise en charge des enfants le mercredi. La Charte de la cantine sera révisée pour améliorer la qualité et la quantité des repas.

c) Pétition et courrier de M. Conte

Ce courrier et cette pétition dénoncent les travaux de réhabilitation et mise en accessibilité de la mairie pour un coût exorbitant, selon lui. Les documents adressés à tous sont distribués à chaque élu.

d) Réhabilitation de la mairie Bernard RAVET informe le conseil que le diagnostic fait par les architectes montre que le beffroi est en très mauvais état et que sa réparation est inévitable. La réparation de la toiture du bâtiment est, elle aussi, inévitable. Ces 2 éléments impactent donc à la hausse le coût de la réhabilitation du bâtiment. Une réunion aura lieu fin septembre avec ARCHIPAT et les financeurs pour préparer les demandes de Subventions.

La Séance est levée à 22h22.